



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 35618

## Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les dysfonctionnements de la SNCF qui sont ensuite opposés à tort aux élus locaux. Le 27 juillet 2013, le guichet de la gare de Mouchard (Jura) était fermé à partir de 16 heures 30 jusqu'au dimanche 28 à 15 heures 00. Durant ce temps, le service de délivrance de billets était censé être assuré par un distributeur automatique. Mais la seule borne présente en gare était... hors service ! Aucun agent présent n'était en mesure de la faire fonctionner, de telle sorte que les voyageurs ne pouvaient acheter aucun titre de transport. Pire, ils ne pouvaient même pas retirer dans le délai réglementaire les billets qu'ils avaient achetés en ligne. Malgré eux, ils étaient donc contraints de voyager en totale illégalité au risque de se voir verbalisés. Non comptabilisés, ils n'entrent pas non plus, dans les statistiques de fréquentation de la gare, que la SNCF objecte régulièrement aux élus locaux comme insuffisants pour envisager par exemple, la restauration de l'arrêt du TGV en gare de Mouchard. Cette situation n'est hélas pas unique et s'est déjà produite plusieurs fois. Il attire donc l'attention de M. le ministre afin que tout soit mis en œuvre pour que cesse cette situation. Ceci pourrait par exemple passer par l'implantation d'une borne supplémentaire afin que l'une palie à la défaillance de l'autre. Il lui demande s'il ne serait pas possible que l'État encourage ce genre de mesure qui améliore le service aux usagers.

## Texte de la réponse

Cette panne est à déplorer et il est regrettable que certains usagers aient pu être gênés, pour acheter ou retirer leurs billets. Selon les informations transmises par la SNCF, cette panne a duré cinq heures, dans la nuit du samedi au dimanche, et a été réparée, le dimanche matin, dans la demi-heure qui a suivi sa constatation par un agent de la SNCF. L'installation d'un distributeur supplémentaire, au vu de son coût très important au regard du gain pour les voyageurs qui en serait attendu, et du contexte budgétaire contraint, n'est pas considéré comme une amélioration prioritaire par l'entreprise. Cet incident, par son ampleur limitée, n'aura pas de conséquence sur les comptages de fréquentation de la gare de Mouchard, qui visent à donner une image globale du trafic sur une longue période. Par ailleurs, le rétablissement d'un arrêt TGV quotidien en gare de Mouchard à compter de septembre 2014 a été récemment décidé par l'entreprise. Ce rétablissement permettra notamment à la SNCF d'évaluer la pertinence commerciale de cet arrêt, en vue de son éventuelle pérennisation en 2015.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Sermier](#)

**Circonscription :** Jura (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35618

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 août 2013](#), page 8329

**Réponse publiée au JO le :** [31 décembre 2013](#), page 13590